



PROGRAMME « PLANTONS DES HAIES » ! EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR


PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
*Liberté
Égalité
Fraternité*

APPEL A PROJET « INVESTISSEMENT » 2021

NOTICE D'INFORMATION / Éléments pré figuratifs

Objectifs

Soutenir la plantation ou la reconstitution des **haies bocagères** et le développement de l'**alignement d'arbres intra-parcellaire** afin de :

- ✓ Favoriser la biodiversité dans les espaces agricoles
- ✓ Lutter contre l'érosion des sols et améliorer l'infiltration de l'eau dans le sol
- ✓ Inciter les agriculteurs à entamer cette démarche en éliminant les freins économiques, techniques et psychologiques à la reconstitution des haies
- ✓ Jouer un rôle d'écran sur la diffusion des produits phytosanitaires

Bénéficiaires

Agriculteurs, personnes physiques ou morales (GAEC, EARL....)
Exploitations agricoles des établissements d'enseignement agricole,
Groupements d'agriculteurs, notamment les CUMA composées à 100 % d'agriculteurs et les GIEE agricoles.

Taux d'aide

90 % si la haie ou l'alignement d'arbres sont non productive (Montant minimum d'aides : 1500 €)

40 % si l'alignement d'arbres est productif
ex : Agroforesterie productive (fruitière)
éligibilité à l'étude en attente validation

Travaux éligibles

Travaux de préparation de chantier : préparation du sol, piquetage, création talus, bande enherbée, clôture, paillage...

Travaux liés à la plantation : achat et mise en place des plants pour haies et d'alignements d'arbres intraparcels, tuteurage et protection post-plantation.

Travaux d'entretien sur les haies et arbres implantés (taille de formation, regarnissage, etc.) pour une durée maximale de 3 saisons de végétation (*si crédits engagés avant le 31/12/2022 et travaux réalisés + demande de paiement avant 31/12/2024*)

Ne sont pas éligibles : essence d'arbres fruitiers de production (*en expertise*), tous les frais généraux, liés à des études préalables, des diagnostics, ainsi que toutes dépenses qui seront pris en compte dans le volet « animation » de la présente mesure

A venir...

Des spécifications techniques vous seront transmises prochainement (distances de plantations, essences d'arbres ...)

Pour tout renseignement,
contacter la DRAAF PACA

olivier.legras@agriculture.gouv.fr
04.13.59.36.66 ou 06.68.98.41.40